

# MONSANTO Europe S.A./N.V.

## Fiche de sécurité Produit Commercial

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.1. Identification du produit

##### Roundup® 720

- 1.1.1. **Dénomination chimique**  
Non applicable pour un mélange.
- 1.1.2. **Synonymes**  
Néant.
- 1.1.3. **Annexe VI du règlement CLP, index n°**  
Non applicable.
- 1.1.4. **C&L ID No.**  
Non disponible.
- 1.1.5. **No. EC**  
Non applicable pour un mélange.
- 1.1.6. **Règlement REACH n°**  
Non applicable pour un mélange.
- 1.1.7. **No. CAS**  
Non applicable pour un mélange.

#### 1.2. Utilisation du produit

Herbicide

#### 1.3. Société/(Bureau des ventes)

MONSANTO Europe S.A./N.V.  
Haven 627, Scheldelaan 460, B-2040  
Anvers, Belgique  
**Téléphone:** +32 (0)3 568 51 11  
**Fax/Télécopieur:** +32 (0)3 568 50 90  
**Adresse électronique:**  
safety.datasheet@monsanto.com

#### 1.4. Numéros d'urgence

**Téléphone:** Belgique +32 (0)3 568 51 23

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification

- 2.1.1. **Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008[CLP] - France**  
Non classé comme dangereux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (EC) n°1272/2008 (CLP)

- 2.2.1. **Conseils de prudence/prévention France**  
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- 2.2.2. **Informations additionnelles sur les dangers France**  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### 2.3. Autres dangers

0% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue

0% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

##### 2.3.1. Effets possibles sur l'environnement

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.  
La préparation n'est pas persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT), ni très persistante, très bioaccumulable (vPvB).

**2.4. Aspect et odeur (couleur/forme/odeur):**  
couleur crème ivoire /Granulés / Chimique

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Principe actif**

Sel d'ammonium de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'ammonium de glyphosate}

**Composition**

Composants	No. CAS	No. EC	EU Index No. / Règlement REACH n° / C&L ID No.	% pondéraux (approximatif)	Classification
Sel d'ammonium de glyphosate	40465-66-5		- / - / -	79	Toxicité chronique aquatique – catégorie 2; H411
Surfactant			- / - / -	12	Irritation cutanée - Catégorie 2, Irritation oculaire - Catégorie 2, Toxicité aigue aquatique – catégorie 1, Toxicité chronique aquatique – catégorie 1; H315, 319, 400, 410; { d}
Ingrédients mineurs de formulation			- / - / -	8,5	
Sulfite de sodium	7757-83-7		- / - / -	0,5	

L'identité chimique exacte du produit reste une donnée confidentielle appartenant à la société Monsanto.

Texte intégral du code de classification: voir la section 16

### 4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

**4.1. Description des premiers secours**

**4.1.1. Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement à grande eau. Si possible, retirer les lentilles de contact.

**4.1.2. Contact avec la peau**

Retirer les vêtements, montres et bijoux contaminés. Laver la peau atteinte à grande eau. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures avant réutilisation.

**4.1.3. Inhalation**

Transporter à l'air libre.

**4.1.4. Ingestion**

Faire boire de l'eau immédiatement. NE PAS faire vomir sauf avis médical contraire. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**4.2.1. Effets possibles sur la santé**

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, ingestion

**Contact avec les yeux, court terme:** Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

**Contact avec la peau, court terme:** Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

**Inhalation, court terme:** Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

**Prise unique:** Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

**4.2.2. Problèmes de santé aggravés par l'exposition**

Hypersensibilité aux sulfites/bisulfites.

**Note:** Un pourcentage réduit de personnes particulièrement sensibles peut présenter des réactions cutanées ou respiratoires.

**4.3. Indications des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires**

**4.3.1. Recommandations pour les médecins**

If this product is ingested, endotracheal intubation and gastric lavage should be performed as soon as possible.

**4.3.2. Antidote**

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

**5.1.1.** Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.2. Dangers particuliers**

**5.2.1. Risques inhabituels d'incendie et d'explosion**

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Précautions pour l'environnement: voir section 6.

**5.2.2. Produits de combustion dangereux**

Monoxyde de carbone (CO), Oxydes de phosphore (P<sub>x</sub>O<sub>y</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), Oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)

**5.3. Équipement de lutte contre l'incendie**

Appareil respiratoire autonome. L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

**5.4. Point éclair**

Non applicable.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

**6.1. Précautions pour l'environnement**

Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.

**6.2. Méthodes de nettoyage**

PETITES QUANTITÉS: Laver la zone contaminée à l'eau. GRANDES QUANTITÉS: Creuser le sol fortement contaminé. Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination. Voir la section 7 pour les types de conteneurs. Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau. Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.  
Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.  
Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.  
Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.  
**APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.**

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, Aluminium, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.  
Eloigner le conteneur de tout sol humide.  
Durée minimale de conservation: 2 ans.  
Nomenclature ICPE : NC

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel d'ammonium de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Surfactant	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Ingrédients mineurs de formulation	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Sulfite de sodium	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

### 8.2. Contrôles techniques

Prévoir une fontaine oculaire à proximité des endroits où un contact avec les yeux peut se produire.

### 8.3. Recommandations pour les équipements de protection individuelle

#### 8.3.1. Protection des yeux:

En cas de risque important de contact: Porter des lunettes anti-poussière.

#### 8.3.2. Protection de la peau:

En cas de contact répété ou prolongé:  
Porter des gants résistants aux produits chimiques.

#### 8.3.3. Protection respiratoire:

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	couleur crème ivoire
----------------------------	----------------------

Odeur:	Chimique
Forme:	Granulés
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Aucune donnée.
Point éclair:	Non applicable.
Propriétés explosives:	Pas de propriétés explosives
Auto-inflammabilité:	Does not self-ignite.
Température de décomposition auto accélérée (TDAA):	Aucune donnée.
Propriétés oxydantes:	néant
Densité spécifique:	Non applicable.
Pression de vapeur:	Volatilité peu importante.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Viscosité dynamique:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Non applicable.
Densité:	0,55 g/cm <sup>3</sup> ; (densité non tassée)
Solubilité:	Eau: Soluble
pH:	3,8 @ 20 °C @ 10 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -3,02 @ 25 °C (Glyphosate)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

### 10.2. Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

### 10.4. Matières incompatibles

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu  
Matériaux compatibles pour l'entreposage: voir section 7.2.

### 10.5. Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, ingestion

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

### Toxicité orale aiguë

**Rat, DL50 (Méthode: Toxicité aiguë par voie orale : méthode de l'ajustement des doses (OCDE 425)):** >

5.000 mg/kg de poids corporel

Aucune mortalité. Presque pas toxique.

### Toxicité cutanée aiguë

**Rat, DL50:** > 5.000 mg/kg de poids corporel

Aucune mortalité. Presque pas toxique.

### Toxicité aiguë par inhalation

**Rat, CL50, 4 heures, aérosol:**

Pas de CL50 à 4 heures pour la concentration maximale testée. Aucune mortalité. Pour le test d'inhalation, le produit a été conçu sous forme d'aérosol. Etant donné que pendant le transport le produit ne sera pas sous la forme d'un aérosol avec une concentration dangereuse, il est classé comme non dangereux par les règlements de transport, conformément aux articles 2.6.2.2.4.7(b) et (c) des Recommandations des NU pour le Transport de Marchandises Dangereuses. Ce produit n'est pas utilisé sous forme d'aérosol lors de la manipulation ou de l'utilisation et n'est donc pas classé comme dangereux conformément au règlement CLP (CE 1272/2008). Presque pas toxique.

**Irritation cutanée**

**Lapin, 3 animaux, Test OCDE 404:**

Rougeur, valeur individuelle du score UE: 1,00; 1,00; 1,00  
Gonflement, valeur individuelle du score UE: 0,33; 0,33; 0,33  
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3  
Irritation de la peau trop légère pour faire l'objet d'une classification.  
Irritation légère.

**Irritation oculaire**

**Lapin, 3 animaux, test OCDE 405:**

Rougeur de la conjonctive, valeurs individuelles du score UE: 1,33; 0,67; 1,33  
Gonflement de la conjonctive, valeurs individuelles du score UE: 0,33; 0,33; 0,67  
Opacité de la cornée, valeurs individuelles du score UE: 0,00; 0,00; 0,00  
Lésions de l'iris, valeurs individuelles du score UE: 0,00; 0,00; 0,00  
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3  
Irritation des yeux trop légère pour faire l'objet d'une classification.  
Irritation légère.

**Sensibilisation de la peau**

**Cobaye, teste de Buehler 9-induction:**

Incidence positive: 0 %  
Négatif.

**N-(phosphonométhyl)glycine: { glyphosate}**

**Génotoxicité**

Non génotoxique.

**Carcinogénicité**

Non carcinogène chez les rats ou les souris.

**Toxicité pour la reproduction / Développement**

Effets sur le développement chez les rats et les lapins seulement en présence de toxicité maternelle significative.  
Effets sur la reproduction chez les rats seulement en présence de toxicité maternelle significative.

**Sulfite de sodium**

**EXPERIENCE AVEC EXPOSITION HUMAINE**

**Contact avec les yeux, excessive, professionnel:**

Effets sur les yeux: irritation

**Contact avec la peau, excessive, professionnel:**

Effets sur la peau: irritation, sensibilisation chez les personnes sensibles

**Inhalation, excessive, professionnel:**

Effets respiratoires: Sensibilisation des voies respiratoires, irritation, asthme

**Ingestion, court terme, rapport(s) sur des cas réels:**

Effets gastro-intestinaux: irritation

**Ingestion, excessive, rapport(s) sur des cas réels:**

**Effets gastro-intestinaux:** diarrhée, douleur abdominale

**Effets cardiovasculaires:** tension artérielle inférieure à la normale (hypotension)

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

**Toxicité aquatique, poissons**

**Poisson zébré (*Brachydanio rerio*):**

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CE50: 102 mg/L

**Toxicité aquatique, invertébrés**

**Daphnie (*Daphnia magna*):**

Toxicité aiguë (test limite), 48 heures, statique, CE50: > 100 mg/L

**Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques**

**Algue verte (*Pseudokirchneriella subcapitata*):**

Toxicité aiguë, 72 heures, CER50 (rythme de croissance): 51 mg/L

**Algue verte (*Pseudokirchneriella subcapitata*):**

Toxicité aiguë, 72 heures, NOEC: 10 mg/L

**Toxicité aviaire**

**Caille des blés japonaise (*Coturnix coturnix japonica*):**

Toxicité orale aiguë (test limite), dose unique, DL50: > 2.000 mg/kg de poids corporel

**Toxicité pour les arthropodes**

**Abeille commune (*Apis mellifera*):**

Contact, 48 heures, DL50: > 100 µg/abeille

**Abeille commune (*Apis mellifera*):**

Oral, 48 heures, DL50: > 104,8 µg/abeille

**Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés**

**Ver de terre (*Eisenia foetida*):**

Toxicité aiguë (test limite), 14 jours, CL50: > 1.000 mg/kg de sol sec

**Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes**

**Test de transformation de l'azote et du carbone:**

3,5 kg/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.

**N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}**

**Bioaccumulation**

**Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):**

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

**Dissipation**

**Sol, champs:**

Demi-vie: 2 - 174 jours

Koc: 884 - 60.000 L/kg

Se lie fortement au sol.

**Eau, aérobique:**

Demi-vie: < 7 jours

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. Produit

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. Suivre toutes les réglementations locales/régionale/nationales/internationales sur l'élimination des déchets.

Suivre les directives en vigueur encadrant la gestion des déchets, des décharges et l'incinération des déchets dangereux, et la réglementation sur le transport des déchets. Selon l'autoclassification du fabricant, en accord avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP], le

produit peut être éliminé comme un déchet industriel non dangereux. Elimination de déchets dans un incinérateur récupérateur d'énergie est recommandée.

### 13.1.2. Conteneur

En application des Directives européennes applicables pour le traitement de déchets, leur mise en décharge et leur incinération ; la liste européenne des déchets et la réglementation sur le transport des déchets. Suivre les directives en vigueur encadrant la gestion des déchets, des décharges et l'incinération des déchets dangereux, et la réglementation sur le transport des déchets. Ne pas réutiliser les emballages. Vider et secouer le sac ; vérifier qu'il soit vide et propre. Les sacs vides peuvent être éliminés comme des déchets industriels non dangereux. Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets. Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles. Recycler le sac non dangereux seulement quand un contrôle approprié sur l'utilisation finale de la matière plastique recyclée est possible. Convient pour le recyclage de niveau industriel uniquement. Ne pas recycler le plastique qui pourrait finalement être utilisé au contact de l'alimentation humaine ou animale. Le sac en plastique vide répond aux exigences de la récupération d'énergie. Il est recommandé de déposer ce produit dans un incinérateur à récupération d'énergie.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Non réglementé pour le transport selon les règlements ADR/RID, IMO ou IAT/ICAO

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Autre information réglementaire

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau.

### 15.2. Évaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée

Une évaluation de risque a été réalisée selon le règlement 1107/2009 CE.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée selon le règlement (CE) n°1907/2006 (Annexe II), modifié par le règlement (CE) n°2015/830.

-

Les données fournies dans cette fiche de données de sécurité sont pour le produit tel qu'il est fourni, sauf indication contraire.

### Classification des composants

Composants	Classification
Sel d'ammonium de glyphosate	Toxicité chronique aquatique – catégorie 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Surfactant	Irritation cutanée - Catégorie 2 Irritation oculaire - Catégorie 2 Toxicité aigue aquatique – catégorie 1 Toxicité chronique aquatique – catégorie 1 H315 Provoque une irritation cutanée.



	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ingrédients mineurs de formulation	
Sulfite de sodium	

Notes de fin de document:

- { a} Etiquetage UE (classification établie par le fabricant)
- { b} Etiquetage UE (Annexe I)
- { c} Classification Européenne CLP (Annexe VI)
- { d} Classification Européenne CLP (classification établie par le fabricant)

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT A LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.

## Annexe Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Rapport de la Sécurité Chimique:

Lire et suivre les instructions de l'étiquette

00000044102

Fin du document